

Bericht des Zentralvorstandes = Rapport du Comité central = Rapporto del Comitato centrale

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Jahrbuch / Schweizerische Akademie der Naturwissenschaften = Annuaire / Académie Suisse des Sciences Naturelles**

Band (Jahr): - **(1991)**

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Bericht des Zentralvorstandes

Rapport du Comité central

Rapporto del Comitato centrale

1991 restera comme une année historique dans les annales de l'ASSN. Ce fut l'année de beaucoup d'espoirs et d'efforts déçus. Les coupures budgétaires imposées par le Parlement en fin d'année ont anéanti des années d'investissements conceptuels et financiers en faveur de projets qui devaient aider à trouver des réponses aux problèmes vitaux de demain, les modifications de l'environnement, l'évolution du climat, le sort de la recherche dans les pays en développement. Ce brusque coup de frein politique a sapé les fondements d'une recherche innovatrice. En fin d'année, nous sommes en droit de nous demander avec inquiétude si telle était vraiment l'intention de nos parlementaires. Ce fut aussi l'année de la réorientation vers davantage d'autonomie en revenant sur la décision de 1972 de doter alors les deux Sociétés des sciences humaines et naturelles d'une administration commune. Cette nouvelle indépendance ne signifie pourtant pas le repli sur soi-même mais plutôt la valorisation des tâches spécifiques de chacune des académies qui, à titre individuel, souhaitent resserrer leur lien au sein de la Conférence des académies scientifiques suisses.

1. Développement historique

1.1 Nouvelle structure administrative de l'ASSN

Les comités de l'Académie suisse des sciences humaines (ASSH) – à partir de juin 1991 elle s'appelle Académie des sciences humaines et sociales – et de l'ASSN ont décidé, la première en mars, notre académie en avril, de dissoudre leur secrétariat commun depuis 1972 pour établir deux secrétariats indépendants avec chacun à leur tête un secrétaire général. Les raisons majeures de cette décision, entrée en vigueur le 1^{er} juin, résident dans l'accroissement des tâches par-

fois de nature très différentes des deux académies et dans le souci de leur donner une plus grande liberté de manœuvre.

La séparation administrative a entraîné également une séparation des locaux et le transfert du siège de l'ASSN à la Bärenplatz 2, toujours à Berne. Le secrétariat général est désormais dirigé par un nouveau secrétaire général, nommé en juin en la personne de Peter Schindler de Zurich à la suite de la démission de Beat Sitter resté au service de l'ASSH. Le personnel engagé par les deux académies a pu opter soit pour l'une soit pour l'autre.

1.2 Réflexion sur les priorités de l'ASSN

Ce remaniement structurel s'insère dans une réflexion approfondie sur les tâches prioritaires de l'ASSN en tant qu'académie et société faîtière au plan national et international, compte tenu par ailleurs de la dégradation des finances fédérales. A fin octobre, le comité central s'est réuni pendant deux jours pour juger les possibilités de réalisation des points forts retenus dans son programme pluriannuel 1992–1995 qui sont la collaboration internationale, la participation accrue des femmes à la recherche, l'encouragement de la recherche dans les pays en développement et les relations publiques. L'opinion prévalut que l'engagement en personnel et financier devait d'abord tendre à renforcer les réseaux auxquels appartient l'académie, en Suisse de concert avec les académies-sœurs, à l'étranger par le biais de l'ICSU. Les activités scientifiques organisées pour et par les femmes bénéficieront d'un soutien privilégié. Dans le domaine de l'information de même, on s'efforcera d'exploiter et mettre en valeur les qualités d'expertise disponibles dans nos sociétés affiliées et organes plutôt que de créer un nouveau service. De plus, le comité central a l'intention de contribuer de manière plus manifeste à la recherche

de solutions aux problèmes aigüés de l'actualité en établissant des dossiers ad hoc ou organisant des rencontres avec des spécialistes de divers horizons et des journalistes.

Depuis des années déjà, il était nécessaire de réajuster les statuts au nouvel environnement scientifique de l'académie et de ses moyens d'action. Le changement de la structure administrative a rendu cette révision urgente. Il n'est pas prévu d'opérer de profonds bouleversements mais de procéder à une répartition plus efficace des compétences entre les différents organes, du Sénat au secrétariat général, en donnant en particulier un poids plus important aux sections.

1.3 Collaboration au sein de la Conférence des académies scientifiques suisses (CASS)

Le comité de l'ASSN s'est entendu avec l'ASSH et les Académies des sciences médicales (ASSM) et des sciences techniques (SATW) pour intensifier leur collaboration au sein de la CASS. Elles veulent entreprendre ensemble des activités d'intérêt commun, telles que les échanges interdisciplinaires, la politique nationale de la recherche, les relations publiques et les contacts internationaux interacadémiques. La CASS pourra conférer des tâches spéciales à des commissions à l'exemple de la Commission suisse pour la sécurité biologique dans la recherche et ses applications (CSSB). Actuellement le projet d'une Commission consultative d'éthique est à l'étude.

Les membres de la CASS ont été absorbés tout au long de l'année par la définition de ses nouvelles tâches et la révision des statuts complètement dépassés par cette évolution. A part cela, ils ont manifesté leur présence dans le cadre d'HEUREKA en organisant le 20 mai un symposium intitulé «Liberté et limites de la recherche/Freiheit und Verantwortung in der Forschung». Les huit conférences – chaque académie en a inspiré deux – ont été publiées dans la série «Politique de la science/Wissenschaftspolitik» supplément 52. Ce symposium attira un très nombreux public et fut largement recensé

dans la presse. La CASS s'occupa enfin de la mise sur pied d'une fondation pour l'attribution d'un nouveau prix à distribuer chaque année sur deux thèmes relevant à tour de rôle de deux académies. Le prix portera le nom de son donateur, Dimitris N. Chorafas. Doté d'un montant de 100 000 fr. chacun, il sera décerné probablement pour la première fois en 1994.

1.4 Création de l'Institut pour le climat et Global Change

Il est usuel à l'étranger que les académies s'entourent d'instituts qu'elles chargent de missions à long terme trop lourdes pour une commission de milice. Le comité central s'en est inspiré lorsqu'il a décidé de créer une structure d'un type nouveau pour servir de cadre institutionnel au futur Programme climatologique Suisse (ProClim). L'objectif est de lui donner un support à long terme qui lui permette de développer ses activités de réflexion, de coordination et d'information en toute autonomie tout en restant incorporé au réseau de relations scientifiques nationales et internationales de l'ASSN. Le nouvel institut, qui a reçu le nom d'Institut pour le climat et Global Change, sera placé sous l'autorité d'un Conseil désigné par le comité central. Ce conseil sera responsable du respect des grandes options du programme d'activités et de la bonne gestion des fonds fédéraux ou privés. La direction, subordonnée au Conseil, jouira d'une large liberté d'action pour la conception, l'exécution et l'administration de ses activités.

2. Finanzen

2.1 Finanzplanung 1992–1995

Gestützt auf das Forschungsgesetz erarbeiten die Forschungsorgane Mehrjahresprogramme, welche Aufschluss über die forschungspolitischen Absichten geben sollen. Die SANW hat sich, wie die andern Akademien und der Nationalfonds, dieser Aufgabe unterzogen und einen detaillierten Mehrjahresplan für die Jahre 1992–1995 unterbreitet. Der Plan

fand seinen Niederschlag in der Botschaft des Bundesrates über die Förderung der wissenschaftlichen Forschung vom 9. Januar 1991; die darin enthaltenen vorgeschlagenen Höchstbeträge für die SANW lagen markant tiefer als im Mehrjahresprogramm beantragt; für die erstmals eingeführten Sonderprojekte waren aber praktisch die ursprünglichen Summen vorgesehen, für die Vierjahresperiode insgesamt 10,8 Millionen Franken. Die Eidgenössischen Räte stimmten diesen Höchstbeträgen im September 1991 grossmehrheitlich zu. Bei der Ausarbeitung des Budgets 1992 der Eidgenossenschaft nahm jedoch bereits die Bundesverwaltung kräftige Korrekturen vor. So wurde der für die Sonderprojekte vorgesehene Betrag von 2,49 Millionen für 1992 um 36 Prozent auf 1,594 Millionen gekürzt, wie im September mitgeteilt wurde. Während Zentralvorstand und Generalsekretariat nach Möglichkeiten suchten, die Projekte trotzdem am Leben zu

erhalten und Drittmittel zu beschaffen, kam zu Beginn der Wintersession der Räte die Hiobsbotschaft, dass die Finanzkommission des Nationalrates den Kredit um 40 Prozent des ursprünglichen oder 63 Prozent des bereits gekürzten Betrages auf 0,594 Millionen zusammengeschnitten hatte. Zentralvorstand und Generalsekretariat unternahmen, zusammen mit den andern Akademien und dem Nationalfonds und weiteren Kreisen der Wissenschaftspolitik grosse Anstrengungen, um diese Anträge, welche die Sonderprojekte in ihrer Existenz aufs höchste gefährden, rückgängig zu machen, leider ohne Erfolg. Was die Situation zusätzlich erschwert, ist die Tatsache, dass für die kommenden Jahre noch weitere Kürzungen zu erwarten und auch bereits beantragt sind. Die nachfolgende Tabelle zeigt die «Entwicklung» der Bundessubvention an die SANW vom Mehrjahresplan bis zum Budgetbeschluss (in Millionen Franken):

	SANW Allgemeines	Sonder- projekte	Total
Mehrjahresplan SANW	6,477	2,560	9,037
Botschaft 9. 1. 1991 Mehrjahresplan	3,638	2,490	6,128
Botschaft Budget 1992	3,638	1,594	5,232
Beschluss Budget 1992	3,638	0,594	4,232

2.2 Affectation des moyens en 1991

2.2.1 Priorités du budget et comptes

Les subsides fédéraux ont été augmenté de 7% par rapport à l'année précédente, couvrant ainsi la hausse du renchérissement. Les activités traditionnellement prioritaires consacrées à l'échange d'informations, les périodiques, publications et réunions ont absorbé le 20% du budget total, la collaboration internationale presque 20% également. Les projets spéciaux se sont stabilisés à 8,5%, mais ce qui d'ailleurs ne représente qu'une part de leur financement, le reste étant pris en charge par d'autres sources fédérales (Fonds national, OFES [Cost], BUWAL).

Autre point fort en cette année du 700^e anniversaire de la Confédération, les relations publiques stimulées par l'exposition HEUREKA. Il a fallu malheureusement renoncer au développement d'autres actions prévues faute de personnel approprié. Bien que le budget ait prévu un déficit de Fr. 130 000.-, les comptes ont pu être équilibrés grâce à l'utilisation de réserves devenues caduques et aux remboursements en fin d'année. D'une manière générale, la politique planifiée en début d'année a pu être suivie sauf pour ce qui a trait aux relations publiques. La marge de manœuvre financière est néanmoins toujours plus étroite. Le recours à l'aide du tiers semble inévitable.

2.2.2 Statistik der Gesuche

Die Sektionen, die kantonalen und regionalen naturforschenden Gesellschaften sowie die Publikationskommissionen haben für 1991 über 220 Gesuche in einer Höhe von total 1 598 500 Franken eingereicht. Davon konnten 1 363 600 Franken oder 85,3% bewilligt werden, was im Vergleich zu 1990 einer Zunahme um 9% entspricht.

Die Gesuche verteilen sich vornehmlich auf Publikationsbeiträge (Fr. 639 100.-), internationale Zusammenarbeit (Fr. 207 100.-), Symposien und Kurse (Fr. 172 400.-), dann auf langfristige Unternehmungen (Fr. 67 300.-) und schliesslich auf Forschungsinfrastruktur, Nachwuchsförderung und Wissenschaftspolitik (Fr. 55 000.-).

Der Ausschuss und der Zentralvorstand haben im Berichtsjahr 63 Einzelgesuche (62 im Jahre 1990) behandelt, wovon 5 gänzlich abgelehnt wurden. Die restlichen 58 Gesuche mit nachgesuchten Beiträgen von Fr. 515 000.- wurden zu 86,8 % bewilligt, was Fr. 447 000.- entspricht. Dies bedeutet eine Zunahme von 43% gegenüber dem Vorjahr.

Die Gesuche der Sonderprojekte, der interakademischen Kommissionen und andere Positionen des Budgets wurden hier nicht berücksichtigt.

3. Activités d'encouragement à la recherche

3.1 Projets à long terme

L'initiation et le développement de projets à long terme comptent parmi les tâches originales de l'ASSN depuis sa fondation. L'année 1991 fut employée à consolider les structures et la gestion des projets en cours dans le souci d'assurer leur lancement à partir de 1992. Tant pour ProClim que pour le Parc national, la décision du Parlement en décembre de réduire les crédits pour les projets spéciaux de façon massive a remis en question leur existence. Leur avenir est donc incertain.

3.1.1 Le Programme climatologique suisse (ProClim)*

La création en septembre de l'Institut pour le climat et Global Change a été l'aboutissement de longues discussions au sein du comité central et avec le bureau de ProClim sur ses buts, ses fonctions et son ancrage structurel. Par ailleurs plusieurs concertations eurent lieu avec les représentants de l'Office fédéral de la science et de l'éducation (OFES) et du Fonds national en vue d'accorder la répartition des compétences entre les institutions, le PNR 31 «Changements climatiques et catastrophes naturelles» et le programme prioritaire «Environnement» encore en gestation, ceci afin d'éviter tous recouplements et malentendus inutiles. Certains points divergents de prime abord ont pu ainsi être clarifiés tels le financement de projets de recherche, uniquement du ressort du Fonds national, l'encouragement de la relève ou la collaboration internationale.

3.1.2 Recherche au Parc national*

Ce projet spécial, sans être comparable à ProClim, a passé par les mêmes phases de définition détaillée de son cahier des charges et de son implantation par rapport aux activités des instances nationales et cantonales régissant le Parc national, par rapport à leurs besoins aussi et à ceux de la recherche interdisciplinaire. Il a été finalement admis que la commission scientifique (WNPK) sera chargée des travaux de recherche à long terme et de la constitution d'une banque de données considérée comme un instrument indispensable pour tous ceux qui étudient le Parc national sous ses divers aspects en Suisse et en collaboration avec l'étranger. Un sous-groupe de la Commission fédérale du Parc national (ENPK) coordonnera les projets d'application plus immédiate.

3.1.3 L'observation de l'environnement*

Le volume d'activités à accomplir par la commission responsable du projet a pris

* Pour le compte-rendu détaillé, voir les rubriques correspondantes de l'Annuaire

une telle ampleur qu'il a dépassé les capacités de milice de ses membres et du groupe de direction engagé à temps partiel. Il fallut donc réadapter le mandat initial et les structures de gestion. Le Sénat en fut informé et accepta la prolongation du mandat à condition d'effectuer les remaniements conceptionnels et en personnel qui s'imposaient. L'ASSN et les responsables de la commission, d'une part, et la direction du BUWAL, principal bailleur de fonds, d'autre part, reconnurent une haute priorité à l'observation de l'environnement tout en constatant le caractère encore expérimental des résultats des travaux effectués jusqu'ici. On décida d'engager un chef de projet et un collaborateur à mi-temps dès le début de 1992 pour achever les tâches confiées à la commission dans le laps de temps fixé à deux ans. Pour le comité central, l'accroissement de son soutien financier signifie qu'il attribue désormais le statut de projet spécial au programme de l'observation de l'environnement.

3.1.4 Banque de données en caryosystématique

L'Organisation pour l'étude phytotaxonomique de la région méditerranéenne (OPTIMA) projette de créer et gérer une banque de données informatisées en caryologie avec prises de données décentralisées. L'une des stations devrait se trouver à l'Institut de botanique de Neuchâtel, trait d'union entre les membres et non-membres de la Communauté européenne. Le financement de cette station implique un engagement à long terme dépassant les possibilités de l'Université de Neuchâtel, aussi l'OFES a-t-il été d'accord d'envisager un soutien fédéral en raison de la portée européenne de l'entreprise. Ce dernier demanda à l'académie d'en devenir l'autorité de tutelle sur la base de la loi sur la recherche l'autorisant à assumer le financement d'activités scientifiques à long terme. Le comité central accepta à condition de recevoir des fonds supplémentaires à cet effet dans le cadre du Programme pluriannuel 1992-1995. Ce qui malheureusement ne fut pas le cas. L'in-

térêt du projet incita néanmoins l'académie à intervenir auprès du directeur de l'OFES. Là aussi les coupes budgétaires rendirent caduques les solutions étudiées en cours d'année.

3.2 Réunions de l'académie

3.2.1 Sénat

Le Sénat a tenu ses assises le 4 mai à Berne. Cette année, la partie administrative était placée sous le signe d'orientations nouvelles et de changements structurels internes. Les délégués eurent à se prononcer sur le plan d'activités quadriennal de la Commission suisse de recherche en Côte d'Ivoire (CSRS), l'orientation des tâches de la Commission pour l'observation de l'environnement, la création de la Commission suisse pour la télédétection ainsi que la dissolution des trois commissions d'hydrologie, d'hydrobiologie et du Prix Schläfli. En fin de séance, le comité central pris congé de Beat Sitter-Liver, rappelant le poids et l'originalité de son apport aux fondements et à la vie de l'ASSN. Il prit également congé de Christina von Waldkirch Scherer, qui a souhaité changer d'horizon professionnel. Pendant quinze ans, elle a su allier efficacité et dynamisme à la rigueur dans la conduite des affaires de l'académie. La seconde partie du Sénat a été consacrée à la conférence du Dr A. De Rujula, du CERN, qui a brillamment exposé «Les avatars du big bang».

3.2.2 Conférence des présidents des sociétés cantonales et régionales (SCR)

Comme à l'accoutumée, les présidents des SCR se sont retrouvés la veille du Sénat à Berne pour échanger informations et expériences sur leurs activités communes. L'avenir des publications scientifiques régionales figurait au centre des débats. Après deux exposés de Jakob Walter concernant les publications éditées par la Société de Schaffhouse et de Jean-Louis Moret concernant la Société vaudoise des sciences naturelles, Hans-Peter Thür, de l'édition Birkhäuser à Bâle, s'est fait le porte-parole du point de vue de l'entre-

prise commerciale. En conclusion d'une discussion animée, les revues régionales remplissent une tâche d'intérêt général qui ne peut pas être évaluée en termes de rentabilité économique. Elles trouvent leur justification et chance de succès en participant à la recherche de problèmes d'actualité et en publiant des études ou des inventaires régionaux dans le domaine de l'environnement. A ce titre, elles ont droit à un soutien des pouvoirs publics.

3.2.3 Assemblée annuelle

L'Assemblée annuelle se tint à Coire du 9 au 12 octobre sur le thème général «Recherche alpine au passé, au présent et à l'avenir», un thème de haute actualité scientifique, mais aussi politique puisqu'à la même période le gouvernement suisse signait la Convention sur la protection des Alpes (Alpenkonvention). La participation une fois de plus fut dans l'ensemble très réjouissante malgré l'éloignement géographique. Parmi les vingt-quatre sociétés et commissions présentes, près des deux-tiers organisèrent avec d'autres un programme commun entier ou partiel, soulignant par là le caractère de forum interdisciplinaire toujours plus marqué de l'assemblée. Le symposium principal posait une question rhétorique «L'espace alpin est-il stable?» sur laquelle s'exprimèrent trois spécialistes de notre pays, les professeurs Paul Messerli, Frank Klötzli et Heinz Wanner. Le Forum qui suivit et dirigé avec brio par le président annuel Jürg Paul Müller visait à formuler des recommandations susceptibles d'améliorer la collaboration des chercheurs et des décideurs des régions alpines en prenant l'exemple des Grisons. Les interventions venues d'un public nombreux confirmèrent la nécessité d'instituer une plaque tournante où pourraient être définis les besoins de la région en dialogue avec les milieux scientifiques. Les principales contributions de ces manifestations seront publiées.

Le comité central tient à exprimer sa très vive reconnaissance au comité annuel et à son président pour l'énorme travail accompli par chacun à titre bénévole, pour

l'esprit et l'atmosphère qu'ils ont su créer, donnant à l'assemblée son véritable sens de rencontre scientifique et humaine. Nos remerciements vont également au gouvernement cantonal pour son généreux soutien et sa présence. Le succès d'une assemblée ne se mesure pas seulement aux résultats obtenus sur place mais à leurs prolongements. Aujourd'hui déjà, nous sommes certains qu'elle a signifié un pas important pour la dynamique de la recherche dans l'arc alpin.

3.2.4 Réunion «La recherche alpine – Collaboration en Europe/Promotion en Suisse»

Avant l'assemblée annuelle dont la mission est essentiellement scientifique, il s'est avéré impérieux de réunir les chercheurs concernés pour tenter de cerner la contribution suisse à la recherche alpine dans le cadre européen, ceci en raison des appels d'offre et de collaboration lancés par plusieurs programmes de la Communauté européenne couvrant des secteurs de la recherche alpine comme FUTURALP, INTEGRALP, AGRIMONT et le programme européen «Recherche et développement technologique dans le domaine de l'environnement». Le but de l'ASSN était d'accélérer la diffusion de l'information et d'obtenir un aperçu des centres d'intérêt. Il fut atteint puisque environ 80 participants répondirent à l'invitation de l'académie le 25 février à Berne. Un dossier détaillé fut distribué. La première partie de la journée servit à la présentation des programmes, la seconde à celle des projets des centres de coordination en Suisse qui sont, outre l'ASSN, l'OFES pour le programme faitier sur l'environnement, ProClim pour FUTURALP, l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage de Birmensdorf pour INTEGRALP et le Centre d'études rurales, montagnardes et de l'environnement (CERME) pour AGRIMONT.

3.3 Publications

En avril parurent les actes du symposium organisé pour célébrer le 75^e anniversaire du Parc national sous le titre «Forschung in Naturreservaten/La recherche dans les réserves naturelles». Ils furent largement diffusés dans les milieux de la recherche écologique et de la protection de la nature.

Le même mois sortit un numéro spécial du Bulletin sous forme de plaquette reproduisant le texte intégral des conférences tenues par Danielle Decrouez, Philippe Mayor et Heinrich Zoller sur le thème «Les grandes extinctions» (Austerbephänomene im Laufe der Zeit) lors de l'Assemblée annuelle à Genève. Malgré les heurts administratifs provoqués par la séparation des secrétariats de l'ASSH et de l'ASSN, l'Annuaire 1990 parut comme d'habitude en août. Il contient entre autres la liste de toutes les sociétés affiliées et organes avec l'adresse de leur président ainsi que la liste des membres du comité central et représentants de l'ASSN.

3.4 Öffentlichkeitsarbeit

Das Berichtsjahr war eine Zeit der Neuorientierung und des Umbruchs im Bereich Öffentlichkeitsarbeit. Die Trennung des gemeinsamen Generalsekretariats führte Anfang 1991 zur Auflösung des noch jungen Informationsdienstes der beiden Akademien. Trotzdem waren die Aktivitäten der SANW nicht zuletzt wegen der 700-Jahr-Feierlichkeiten der Eidgenossenschaft sehr vielfältig.

3.4.1 Beitrag an die nationale Ausstellung «HEUREKA»

Die SANW hat gemeinsam mit den anderen drei wissenschaftlichen Akademien einen bedeutenden finanziellen Beitrag an die Organisatoren geleistet und an der mehrjährigen Vorbereitungszeit mitgearbeitet. Direkt an der Ausstellung waren verschiedene Organe unserer Akademie vertreten, wie die Kommission für Klima- und Atmosphärenforschung (CCA), die einen zusätzlichen inhaltlichen Effort leisteten.

3.4.2 DRS-Filme

Im Sommer 1991 hat die SRG fünf Fernsehfilme in den drei Landessprachen zum Thema «Forschung für eine Welt von morgen» ausgestrahlt. Die Filme waren eine Gemeinschaftsproduktion des Schweizer Fernsehens, des Schweizerischen Nationalfonds und der vier Akademien. Die SANW hat dazu Fr. 100 000.– beigesteuert. Die Themen lauteten:

- «Von Menschen, Maschinen und Menschenmaschinen» (Arbeit und Freizeit der Zukunft);
 - «Wann kommt die vollkommene Gesundheit?»;
 - «Bremsspuren» (Umweltforschung setzt Zeitzeichen);
 - «Unser Hunger – und der Ihre» (Genügend Nahrung für eine hungrige Welt) und
 - «Wenn die Öl-Zeit zu Ende ist» (Schweizer planen die Energiezukunft).
- Sie sind auf Video-Kassetten beim Fernsehen DRS erhältlich.

3.4.3 «Fiera del Futuro»

Die «Fiera del Futuro» (Zukunftsmesse) in Lugano vom 30. Oktober bis 1. November 1991 war eine Veranstaltung im Rahmen der 700-Jahr-Feierlichkeiten der Schweiz unter dem Motto «Die Zukunft hat schon begonnen». Die SANW hat sich gemeinsam mit ihren drei Schwesterakademien an dieser Ausstellung beteiligt. Die Präsentation hob hervor, welchen Beitrag sie zur Lösung der Zukunftsprobleme leistet oder leisten kann. Neben den Aufgaben der Akademie wurden zwei konkrete Aktivitäten der SANW aus jüngster Zeit gezeigt, die in die zwei selbständigen Projekte bzw. Institutionen «ProClim» und «SANU» in Biel mündeten.

3.4.4 Association suisse pour la promotion de la science (ASPS) (Schweizerische Vereinigung zur Förderung der Wissenschaft)

Die SANW ist der ASPS, die in Genf beheimatet ist, beigetreten. Ziel dieser Vereinigung ist es, die Kommunikation im Wissenschaftsbereich zu verbessern unter Einschluss der Hochschulen, Technikums und der Privatindustrie. Die SANW be-

absichtigt, jährlich einen Informationsbeitrag, in deren Organ «La lettre de la science» herauszugeben. Dies erscheint eine geeignete Plattform, um die Anliegen der Wissenschaftler und Wissenschaftlerinnen bei den Entscheidungsträgern in Politik und Wirtschaft bekannter zu machen.

3.4.5 «INFO» und Bulletin

Das interne Mitteilungsblatt «INFO» erschien 1991 dreimal. Sie ist für das Generalsekretariat, den Mitgliedsgesellschaften und den verschiedenen Organen der SANW ein äusserst nützliches Gefäss, um Informationen von allgemeinem Interesse zu verbreiten. Das «INFO» wird in einer Auflage von 1200 Stück gedruckt und kann gratis bezogen werden.

Das Bulletin, die gemeinsame Publikation mit der Schweizerischen Akademie der Geistes- und Sozialwissenschaften (SAGW), erschien ebenfalls dreimal mit einem Umfang von 172 Seiten. Die Doppelnummer (1+2) beinhaltet neben der Neustrukturierung der Sekretariate Aktivitäten der kantonalen und regionalen Gesellschaften. Im Blickpunkt stand eine Analyse der bisherigen Arbeit der Ethik-Kommission für Tierversuche der SAMW und SANW.

3.5 Prix Schläfli

Depuis plus d'un siècle, l'ASSN décerne annuellement le Prix Schläfli destiné à récompenser un travail original d'un jeune scientifique. Après la décision du Sénat de remettre entre les mains des sections à tour de rôle le droit d'attribuer le Prix, lui donnant ainsi un profil mieux ciblé, la section I «Physique/astrophysique» s'est aussitôt mise à l'œuvre. Avec l'aide du secrétariat général, son président établit un règlement d'attribution fixant les modalités et le calendrier de la procédure de sélection. En novembre, le Prix a été mis au concours sur deux thèmes «modèles théoriques» et «réalisation instrumentale». Le délai pour les candidatures a été fixé au 15 avril 1992.

4. Wissenschaftspolitische Aktivitäten

4.1 Stellungnahmen

4.1.1 Alpenkonvention

Die Akademie wurde eingeladen, zur Alpenkonvention Stellung zu nehmen. Eine Arbeitsgruppe unter der Leitung von K. Hanselmann versuchte die im Rahmen der multidisziplinären Alpenforschung vorhandenen Forschungsergebnisse und -erkenntnisse in den Textentwurf einfließen zu lassen. Insbesondere wurde festgehalten, dass der wissenschaftlichen Synthesearbeit in der Alpenforschung des gesamten Alpenraums und dem zieldienlichen Umwelt-Monitoring, z. B. in den verschiedenen Nationalparks und Naturschutzgebieten, ein grösserer Stellenwert eingeräumt werden sollte. Die SANW ist zum Schluss gekommen, dass die Schweiz der Alpenkonvention beitreten sollte unter der Bedingung, dass die noch auszuarbeitenden Protokolle zu konkreten Ergebnissen führen. Sie hat grundsätzlich ihre Dienste offeriert, bei der die Alpenkonvention begleitenden Forschung oder bei der Ausarbeitung der Protokolle mitzuwirken.

4.1.2 Finanzierung von wissenschaftlichen Institutionen

Das Bundesamt für Bildung und Wissenschaft hat die SANW eingeladen, vier Institutionen zu begutachten, die beim Bund Beiträge nach Art. 16, Abs. 3, Ziff. c. des Forschungsgesetzes verlangt haben. Drei Beitragsgesuche wurden zur Annahme empfohlen. Dabei handelt es sich um Gesuche des Schweizerischen Forschungsinstituts für Hochgebirgsklima und Medizin, Davos, sowie des kantonalen Observatoriums, Neuenburg. Beide betreiben Aufgaben und Forschung von nationalem Interesse und besitzen den Charakter der Einmaligkeit auf Landesebene. Die dritte Institution, das Institut Dalle Molle (IDSIA), Lugano, wurde von einem Vertreter der SANW besucht und dieser kam zum Schluss, dass auch dieses Gesuch gerechtfertigt sei.

Das Begehren des «Institute for the Study of Human Systems Organizations» (ISO)

wurde nicht im einzelnen überprüft, da deren Forschungsbereich die SANW nur am Rande betrifft. Festgehalten wurde hingegen, dass multidisziplinäre Forschungen unbedingt in die Nähe von grossen öffentlichen Forschungsanstalten gehören. Bemängelt wurde, dass nicht vorgesehen ist, die wissenschaftliche Qualität dieser Organisation zu überprüfen.

4.1.3 Änderung Tierschutzverordnung

Die SANW hat in ihrer Stellungnahme die Änderung der Tierschutzverordnung grundsätzlich befürwortet, hat aber unter anderem eine für die Grundlagenforschung restriktive Formulierung kritisiert, die dann im Sinne unserer Eingabe um den Einschub (*kursiv*) ergänzt wurde: «Ein Tierversuch darf nicht bewilligt werden, wenn er in keinem Zusammenhang mit der Erhaltung oder dem Schutz des Lebens und der Gesundheit von Mensch und Tier steht, *er keine neuen Kenntnisse über grundlegende Lebensvorgänge erwarten lässt* und auch nicht dem Schutz der natürlichen Umwelt oder der Verminderung von Leiden dient.» (Art. 61, Abs. 3, Buchstabe b.)

4.2 Zusammenarbeit mit den Instanzen und Institutionen der Umwelt- und Forschungspolitik

4.2.1 Partner des Bundes für die Vorbereitungen der UNCED'92 (United Nations Conference on Environment and Development)

Das Eidgenössische Departement für auswärtige Angelegenheiten (EDA) hat verschiedene Nichtregierungsorganisationen der Schweiz eingeladen, sich an der Vorbereitung des «Earth Summit» (UNCED'92), Rio de Janeiro, 1.–12. Juni 1992, zu beteiligen.

Die SANW hat sich bereit erklärt, die Funktion des Ansprechpartners für den Bereich der Wissenschaften zu übernehmen, d. h. es wurden Informationen des Bundes an die zuständigen und interessierten Stellen und Personen im Wissenschaftsbereich übermittelt. Im November

1991 und im Februar 1992 hat das EDA je einen Informations- und Konzertierungstag mit verschiedenen NGOs abgehalten. Verschiedene Wissenschaftler wurden dann eingeladen, sich zum «third revised draft convention on biological diversity» und zum nationalen Bericht zu äussern. Zum ersten Dokument wurde eine schriftliche Stellungnahme unter der Federführung von Kurt Hanselmann im Januar 1992 verabschiedet.

4.2.2 Collaboration avec les services de la Confédération

Nous nous limitons ici aux deux offices les plus proches de nos activités.

L'Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES) est notre principal partenaire pour ce qui a trait à la planification financière, à la coordination et l'évaluation de nos activités par rapport aux autres organes de recherche. Nos discussions ont porté en priorité sur les répercussions des mesures d'économie à partir de 1992. Si le sort des projets spéciaux est le jouet de la conjoncture économique, les tâches traditionnelles de l'ASSN aussi doivent être revues avec un œil critique. En collaboration avec l'OFES, les conditions de subventionnement des publications – qui constituent presque un tiers des dépenses de l'académie – vont être réexaminées. L'OFES lui-même a dû également faire face à une réorganisation. Le bureau privé chargé de l'étude a invité Paul Walter à donner son avis à ce sujet. Nos contacts, par ailleurs toujours empreints d'amabilité et de compréhension, sont facilités par la présence d'un délégué fédéral au comité central désigné parmi les collaborateurs de l'office. Max Salm a remplacé en fin d'année Peter Flubacher à la retraite depuis le printemps.

L'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (BUWAL) est étroitement associé à nos projets et autres activités dans les divers secteurs de l'environnement. Son appui financier généreux et sa participation active, voire positivement critique si besoin est, ont contribué de façon décisive aux progrès des travaux du programme d'observation de

l'environnement. Nous lui en sommes très reconnaissants, tout particulièrement à son directeur Bruno Böhlen pour sa sensibilité et son ouverture d'esprit aux problèmes de la recherche. Sa contribution au Forum de l'assemblée annuelle à Coire nous l'a démontré une nouvelle fois.

4.2.3 *Ligue pour la protection de la nature (LPN)*

Au début de l'année, la LPN remet comme convenu à l'ASSN un mémorandum sur les priorités et problèmes de l'environnement naturel qui met en évidence la nécessité absolue de renforcer la base académique dans les domaines de la biologie systématique, de l'écologie et de l'éthologie afin de combler le déficit de nos connaissances en biologie de la conservation et d'assurer la relève au niveau des enseignants. Il n'existe actuellement aucune institution nationale responsable de la coordination et de la promotion d'un programme de contrôle systématique de l'environnement. Le document a été discuté au sein de la section V «Biologie». En raison de l'urgence des délais, un groupe de travail s'est aussitôt mis à l'œuvre pour formuler un nouveau module «biodiversité» à intégrer dans le programme prioritaire «environnement», entreprise couronnée de succès. Pour leur part, plusieurs sociétés affiliées et commissions de l'ASSN s'approprient à traiter le sujet en vue de l'assemblée annuelle 1992 dont le programme général est dédié à l'avenir de la biodiversité.

4.2.4 *Le Fonds national de la recherche scientifique*

Bien que les tâches soient clairement définies entre le Fonds national et les académies, les motifs de concertation ne manquent pas. Pour l'ASSN, la collaboration dans le domaine des sciences de l'environnement figure en première place. Les rencontres, peu formelles, procèdent des urgences de l'actualité, ProClim, FUTURALP, Programme prioritaire «environnement» pour ne citer que des mots-clés. Les problèmes touchant les académies en général sont discutés dans le cadre de la CASS.

4.2.5 *Eco-Museum Simplon*

A un niveau plus local, l'ASSN a accepté de devenir membre-fondateur de la «Stiftung SIMPLON Ecomuseum und Passwege» et de mettre ainsi ses capacités d'expertise scientifique au service d'une idée expérimentée avec succès en France, c'est-à-dire mettre en valeur l'héritage naturel et culturel d'une région à l'intention d'un grand public. La fondation a été créée à fin mars avec la participation notamment de la Confédération, du canton du Valais et des communes avoisinantes. L'académie a attribué un montant de Fr. 10 000.- au capital de départ.

5. Collaboration internationale

5.1 *Convention avec l'Académie chinoise des sciences*

L'ASSN et la SATW signèrent le 1^{er} mai à Interlaken une Convention de coopération scientifique avec l'Académie chinoise des sciences, représentée par son vice-président, le professeur Sun Honglie. Cette convention-cadre répond au souci commun d'encourager des chercheurs de nos deux pays à se rencontrer, à initier ensemble des projets et à stimuler l'échange d'information, ceci malgré l'abandon du projet du centre sino-suisse. L'exemple fut aussitôt donné puisque la signature de la Convention se déroula dans le cadre d'un premier symposium bipartite destiné à déterminer les domaines de coopération dans les sciences de la terre. Sur invitation de l'ASSN, il fut organisé par le professeur Ken J. Hsü et réunit une trentaine de chercheurs et politiciens de la recherche dont huit venus de Chine et cinq étudiants chinois en Suisse. Il se termina par un dîner aimablement offert par l'ambassadeur de la République Populaire de Chine à Berne. Un deuxième symposium est prévu en automne 1992 sur des questions se rapportant à l'environnement et l'exploitation des ressources naturelles.

5.2 Conseil International des Unions Scientifiques (ICSU)

L'ICSU confirme son rôle de réseau et partenaire scientifiques à la recherche des solutions à apporter aux problèmes cruciaux de notre planète. En sa qualité de membre national, l'ASSN s'efforce de contribuer activement à ses initiatives. Elle est partie prenante des programmes consacrés à une meilleure connaissance du globe terrestre, tels le World Climate Research Programme (WCRP), l'International Lithosphere Programme (ILP) et surtout le Geosphere-Biosphere Programme (IGBP). Par le biais du comité national suisse, elle a lancé une large campagne d'information sur ce dernier dans les milieux suisses concernés. Suivant les recommandations de l'ICSU, responsable scientifique de l'UNCED'92, elle a proposé ses services pour la préparation de la Conférence au niveau national. Les relations empreintes de cordialité entre les secrétariats à Paris et à Berne contribuent sans nul doute à l'efficacité de notre collaboration. L'organisation commune d'une séance d'évaluation du Committee on the Teaching of Science (CTS) en a fourni la preuve. Le comité avait été invité à venir en Suisse lors de l'Assemblée générale de l'ICSU à Sofia en octobre 1990 pour lui permettre de faire le point sur sa raison d'être à l'avenir. Neuf membres et experts d'Amérique du nord et du sud, d'Afrique, d'Asie et d'Europe, auxquels furent associés Jean-Paul Schärer, membre suisse du Conseil général de l'ICSU, et Beat Sitter-Liver, passèrent deux jours de travail intensif au début de mars à Berne. Les conclusions, formulées dans un rapport circonstancié, furent toutes acceptées sur le principe par une assemblée ad hoc réunie en mai par l'ICSU.

5.3 Collaboration interacadémique en Europe

Après une période mouvementée où l'on assista à de nouveaux regroupements et initiatives, la scène académique européenne a été plus tranquille en attendant de savoir comment va évoluer la colla-

laboration avec les académies des pays de l'Est. L'ASSN entretient pour sa part des contacts réguliers avec de nombreuses académies, les plus fidèles étant les académies allemandes, l'Académie de Leopoldina à Halle incluse, l'Académie des sciences d'Autriche et l'Académie des Sciences de l'Institut de France. Une convention d'échanges nous lie à ces deux dernières. Avec l'Autriche, il s'agit d'échanges scientifiques sous forme de stages, avec la France d'invitations mutuelles de conférenciers. Ingo Sick, vice-président de l'ASSN, a donné à Paris une conférence intitulée «La structure du noyau atomique» alors que nous avons eu le plaisir d'entendre le professeur Paul Ozenda de Grenoble, spécialiste émérite de la végétation alpine, lors de l'assemblée annuelle à Coire. A cette même occasion, le professeur Albrecht Dold, secrétaire de l'Académie d'Heidelberg et le professeur Hittmair, ancien président de l'Académie d'Autriche, ainsi que Gunnar Kullenberg, secrétaire général de la commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, ont également été nos hôtes.

5.4 Collaboration avec les pays d'Europe orientale

Les multiples revirements politiques, qui ont affecté la plupart des pays de l'Est, n'ont guère favorisé les contacts entre académies. L'ASSN a accordé son appui à deux projets concrets, le premier concernant une collaboration suivie avec l'Académie des sciences de Bulgarie dans le domaine de la protection de l'environnement – une réunion d'experts a eu lieu en juin à Sofia –, le second soutenant la publication de l'Atlas des foraminifères méditerranéens patronné par l'Académie des sciences de Slovénie. A part cela, l'ASSN a mis l'accent sur les échanges scientifiques et a accepté de prendre en charge, pour un montant nettement plus élevé qu'il n'avait été budgété, les frais de séjour de scientifiques des pays de l'Est invités à des congrès ou à des stages de courte durée en Suisse.

6. Encouragement de la recherche dans les pays en développement

6.1 Centre suisse de recherche scientifique en Côte d'Ivoire (CSRS)

Le renforcement de la coopération avec les pays en développement constitue un point fort de l'engagement de l'ASSN. Le CSRS est appelé à jouer un rôle toujours plus actif dans nos relations avec la recherche ivoirienne et des pays alentours centrés sur l'Université d'Abidjan. C'est la raison qui a incité Paul Walter à se rendre en mars en Côte d'Ivoire pour une visite de deux semaines. Il y retrouva Thierry A. Freyvogel, envoyé parallèlement en mission par la Commission nationale suisse de l'UNESCO en vue de la préparation d'un symposium international traitant de la «Préservation de la Biodiversité», lequel aura lieu dans le cadre de l'assemblée annuelle 1992 à Bâle. Après un voyage qui les menèrent dans l'ouest du pays jusqu'au parc national du Taï sous la conduite experte de la directrice du CSRS, Liliane Ortega, et de son mari, ils furent rejoints à Abidjan par Jean-François Graf, président de la commission. Ils rencontrèrent entre autres le ministre de la Recherche scientifique, des représentants de l'Université et chercheurs ainsi que les responsables sur place du nouvel Institut international de recherche scientifique pour le développement en Afrique (IIRSDA). Il en ressortit du côté ivoirien que le CSRS, fondé il y a exactement quarante ans, jouit d'une bonne réputation et que son ouverture à la formation de jeunes scientifiques indigènes est appréciée mais qu'on attend un effort accru de la Suisse pour soutenir les programmes de l'IIRSDA. Ces entretiens aidèrent à définir avec plus d'acuité les besoins pouvant être satisfaits par le biais de l'académie. Le programme quadriennal soumis au Sénat en est le reflet. Quant aux crédits supplémentaires requis pour la période 1992-1995, ils devraient être investis dans la formation, le transfert des connaissances et l'infrastructure scientifique mis à disposition des étudiants ivoiriens. Les coupures budgétaires ont bou-

leversé ces plans et risquent, ce qui est plus grave encore à moyen terme, de compromettre la crédibilité de l'action suisse en Afrique. Pierre Hainard, délégué de l'ASSN à la célébration du 40^e anniversaire du CSRS, qui se déroula en novembre, le souligna à son retour avec insistance dans son rapport au comité central. Pour ce qui concerne une éventuelle participation suisse à l'IIRSDA, nous devons encore éclaircir quels en seront les impacts scientifiques durables et les conditions à remplir.

Qu'il nous soit permis ici d'exprimer notre gratitude à M. Jacques Reverdin, ambassadeur de Suisse en Côte d'Ivoire et à son collaborateur M. André Regli, pour leur appui toujours approprié et la compréhension des problèmes auxquels le CSRS est confronté.

6.2 Groupe de travail «Encouragement de la recherche dans les pays en développement»

Créé en automne 1990, le groupe de travail présidé par Thierry A. Freyvogel rassemble des représentants de la recherche suisse et de la coopération au développement. Il a pour mission d'élaborer une stratégie apte à renforcer le potentiel scientifique dans les pays en développement, objectif considéré tant par les académies que par la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA) comme une de leurs priorités dans les décennies à venir. Le groupe de travail adopta en février une douzaine de principes servant de base commune de réflexion puis délivra successivement deux mandats. Le premier doit permettre de constituer un inventaire sous forme de banque de données des capacités scientifiques suisses engagées dans les questions de développement, inventaire qu'il est prévu de remettre périodiquement à jour et de distribuer à tous les milieux intéressés. Le second vise à identifier, à titre d'enquête-pilote dans six pays d'Afrique de l'Ouest, les institutions de recherche, leurs domaines d'activités, leurs réseaux de coopération, leurs besoins et les lacunes à tenter de combler.

Les résultats des deux mandats confiés à l'Institut universitaire d'étude du développement (IUED) à Genève, sont attendus pour le printemps 1992. Un bureau désigné parmi les membres du groupe de travail s'occupa de la formulation et du suivi des mandats. Il prépara également le rapport intermédiaire exigé pour la fin de l'année. Le comité central en prit connaissance en décembre et accepta de prolonger le mandat du groupe de travail d'un an. Le rapport fut aussi remis aux membres de la CASS ainsi qu'à ceux de la Conférence universitaire lors de la présentation par le président des grandes lignes de la future stratégie.

6.3 Activités dans le cadre de l'ICSU

6.3.1 *Committee on the application of science of agriculture, forestry and aquaculture (CASAF)*

CASAF est un comité de l'ICSU créé pour servir de plateforme entre les chercheurs du nord et du sud. Son cahier des charges vient d'être reconsidéré sous la conduite de Mike Baker, ancien secrétaire exécutif de l'ICSU. La Suisse était représentée jusqu'ici par un membre correspondant. Le comité central a accepté d'en faire partie à titre permanent. Peter Rieder, directeur de l'Institut d'agronomie de l'EPFZ, a été désigné pour cette fonction qu'il entend partager avec sa collaboratrice Heidi Bravo, laquelle s'est rendue à Madras en octobre pour assister au meeting de constitution du comité dans sa nouvelle formule.

6.3.2 *Autres activités*

L'ASSN continue de participer au programme d'échanges de conférenciers et au financement d'abonnement de revues à des bibliothèques des pays en développement, en collaboration avec la Third World Academy of Sciences (TWAS). Elle supporte toujours les activités du Committee on Science and Technology in Developing Countries (COSTED). Elle vient d'accorder enfin un subside à la mise en place d'un secrétariat permanent en Afrique pour le programme START (Global

Change System for Analysis Research and Training) dont le but est d'implanter des centres de monitoring et de formation dans les cinq continents comme pivots des grands programmes internationaux relatifs à l'environnement.

6.4 *Centre de recherche «Puerto Bertoni»*

L'ASSN appartient à un groupe de travail institué par le Conseil fédéral pour examiner les possibilités de créer un centre de recherche au Paraguay. En conclusion du second rapport du professeur Vittorio Delucchi de Zurich, le projet s'est cristallisé sur un centre de recherche agronomique lié à un domaine agricole dont les bénéficiaires pourraient financer à long terme les travaux du centre. L'académie a émis des réserves sur les chances de réalisation de ce projet tant qu'une série de questions ne seront pas éclaircies telles le support structurel du centre, son financement du départ, l'apport du Paraguay et la collaboration avec les milieux de la recherche dans la région.

7. Interna

7.1 *Die Mitgliedschaften*

7.1.1 *Verband der Schweizer Geographen (ASG)*

Die Umwandlung der Schweizerischen Geographischen Gesellschaft in einen Dachverband, die ASG, führte zu einer neuen Organisationsstruktur, die die Statuten der SANW nicht vorsah. Da künftig ähnliche Zusammenschlüsse in anderen Fachbereichen denkbar und vom Gesichtspunkt der Koordination sogar erwünscht sind, hat der Zentralvorstand eine neue Mitgliederkategorie mit der Bezeichnung «Fachorganisation» vorgesehen, das heisst Dachorganisation fachverwandter wissenschaftlicher Gesellschaften. Diese im Sinne einer Übergangslösung geschaffene neue Mitgliederkategorie sollte im Rahmen der kommenden Gesamtrevision der Statuten berücksichtigt werden.

7.1.2 Beitrittsgesuche

Drei neue Fachgesellschaften, die Schweizerische Vereinigung für Bryologie und Lichenologie (Association suisse pour l'étude de la bryologie et de la lichénologie), die Schweizerische Gesellschaft für Versuchstierkunde (Société Suisse pour la science des animaux de laboratoire) und die Schweizerische Gesellschaft für Angewandte Geographie (Société suisse de géographie appliquée) wollen der SANW beitreten. Die neuen Gesellschaften werden vorbehaltlich der Zustimmung des Senats im Mai 1992 als Mitglieder aufgenommen.

7.1.3 Austritt der Schweizerischen Gesellschaft für Klinische Chemie, Auflösung der Schweizerischen Gesellschaft für Instrumentalanalytik und Mikrochemie (SGIM)

Die Gesellschaft für klinische Chemie ist aus der SANW ausgetreten, da ihr Aufgabengebiet immer mehr in den medizinischen Bereich fällt. Sie bewirbt sich folglich um eine Mitgliedschaft bei der Schweizerischen Akademie der medizinischen Wissenschaften (SAMW).

Die Schweizerische Gesellschaft für Instrumentalanalytik und Mikrochemie (SGIM) hat sich entschlossen, sich im Hinblick auf die Gründung der Neuen Chemischen Gesellschaft aufzulösen. Die SANW hat davon Kenntnis genommen.

7.2 Die Kommissionen

7.2.1 Gründung der Schweizerischen Kommission für Fernerkundung

Im Dezember fand die konstituierende Sitzung der neu geschaffenen Schweizerischen Kommission für Fernerkundung statt, die der Sektion IV zugeteilt worden ist. Als erster Präsident wurde Prof. Klaus Itten gewählt. Sie soll wesentlich zur besseren Koordination der Fernerkundungsaktivitäten innerhalb der SANW, in der Schweiz und mit dem Ausland sowie zur Förderung der Zusammenarbeit zwischen der Forschung und der Privatindustrie beitragen.

7.2.2 Auflösung der hydrologischen und hydrobiologischen Kommissionen und der Kommission für den Schläfli-Preis

Die Auflösung der hydrologischen und hydrobiologischen Kommissionen per Ende 1991 ist eine direkte Folge der Neustrukturierung der Schweizerischen Gesellschaft für Hydrologie und Limnologie (SGHL), die von nun an die Aufgaben der beiden Kommissionen übernimmt. Ab 1992 wird zudem ein neues Komitee «Hydrologie» geschaffen, das die internationalen Kontakte gewährleisten soll. Schliesslich wurde die Kommission für den Schläfli-Preis aufgelöst (für die Verleihung des Preises, siehe 3.5.).

7.3 Les sections

Toutes les sections tinrent leurs habituelles séances d'hiver. Convoquées à cette époque pour des raisons budgétaires, certaines d'entre elles saisirent cette occasion pour se pencher sur des questions proches de leur préoccupation. La section IV «Science de l'environnement» a innové en rendant visite au siège du Centre suisse de formation pour la protection de la nature et l'environnement (SANU) à Bienne. La séance, qui a duré toute une journée, a permis de faire le point sur les développements les plus récents du futur programme prioritaire «environnement» et de mieux connaître les projets ambitieux de SANU. Les sections en général ont discuté de la politique financière des sociétés scientifiques sur la base d'un tableau comparant la part des cotisations des membres à leurs prestations. Pour respecter le principe du subsidiarité auquel est astreint l'ASSN, il devient inévitable d'adapter les cotisations au renchérissement et au volume d'activités. Trois sections se sont retrouvées en été, la section III «Science de la terre» et la section IV ayant décidé d'organiser une séance commune en raison des nombreux points à l'ordre du jour d'intérêt commun. Elle eut lieu à Meiringen et fut suivie d'une excursion dans la région du Grimsel, conçue comme l'étude multidisciplinaire sur le terrain de l'impact de l'homme sur l'environnement.

7.4 Comité central et bureau

Le comité central tint six séances dont une extraordinaire pour traiter uniquement des affaires relatives à la séparation et une autre dans le prolongement de la séance de réflexion en octobre à Augst alors que le bureau se retrouva cinq fois à Bâle. La composition du comité central n'a subi qu'un changement: Peter Flubacher, délégué du Conseil fédéral, a démissionné à fin mars pour être remplacé par Max Salm de l'OFES à partir de décembre. C'est avec grand regret que nous nous séparons de Peter Flubacher. Membre depuis 1975, il était devenu l'homme irremplaçable de conseil et de liaison avec les autorités fédérales. Qu'il soit assuré de notre profonde gratitude. André Maeder, président de la section I et Henri Carnal, président de la section VII, ont été réélus pour une seconde période de trois ans.

8. Secrétariat général

Les mutations et modifications d'engagement suscitées par la restructuration sont les suivantes:

Philippe Krähenbühl, adjoint du secrétaire général, est parti au 30 avril 1991. Beat Sitter-Liver, secrétaire général, et Christina von Waldkirch Scherer, secrétaire générale suppléante, ont quitté le secrétariat général au 30 juin 1991.

Peter Schindler, nouveau secrétaire général, a été engagé formellement au 1^{er} octobre 1991 et est entré en fonction le 14 octobre 1991.

Anne-Christine Clottu Vogel a assuré l'interim en tant que secrétaire générale du 1^{er} juin au 14 octobre 1991. A partir du 1^{er} juin également, elle est engagée au seul service de l'ASSN. Il en va du même de Judith Dussling, collaboratrice administrative, et à partir du 1^{er} juillet, d'Andreas Witz, adjoint scientifique.

Pour leur part, Sylvia Furrer-Lehmann, responsable des affaires financières et du personnel, et Ruth Pfister-Schaad, collaboratrice administrative, ont reconduit leur engagement à partir du 1^{er} juin.

Après la restructuration, la capacité totale en personnel a augmenté de 4,65 à 5,70

places de travail, soit 0,55 au niveau scientifique et 0,5 au niveau administratif. Cette plus grande disponibilité correspond à la volonté du comité central de mettre un frein à la surcharge devenue chronique du secrétariat général pour lui permettre de suivre avec davantage d'attention les activités des projets et des organes de l'académie.

9. Remerciements

La séparation du secrétariat de celui de l'ASSH puis sa reconstitution propre, l'engagement d'un nouveau secrétaire général et la recherche de nouveaux locaux ont sollicité beaucoup de temps et d'énergie aux membres du comité central et du secrétariat général. Sans cet appui exceptionnel, il n'aurait pas été possible de faire face à tous les problèmes à résoudre tout en gérant l'académie sans défaillance. Nous leur en sommes extrêmement reconnaissants. Nous tenons aussi à remercier tous ceux et celles qui ont compris nos difficultés et périodes de surcharge en cours d'année et ont été prêts à nous donner des coups de main supplémentaires. Nous connaissons le prix du travail de «milice» même s'il ne s'exprime pas en monnaie trébuchante.

Le président: Prof. Paul Walter

La secrétaire générale suppléante:
Anne-Christine Clottu Vogel